



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But - Une Foi

**MINISTRE DE LA COMMUNICATION,
DES TELECOMMUNICATIONS, DES POSTES
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**



**LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE
DE DEVELOPPEMENT (LPSD)
2019 - 2023**



DECEMBRE 2018

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	5
I.PRESENTATION DU SECTEUR.....	6
I.1. Missions du MCTPEN.....	6
I.2. Organisation du Ministère	7
II.DIAGNOSTIC DU SECTEUR	8
II.1. Délimitation des sous-secteurs et évaluation des politiques passées.....	8
II.1.1. Délimitation des sous-secteurs du MCTPEN	8
II.1.2. Evaluation des politiques passées et récentes par sous-secteur	10
II.2. Description de la situation dans les domaines couverts par le secteur	12
II.2.1. Description de la situation des bénéficiaires.....	12
II.2.2. Description de l'offre.....	14
II.3. Diagnostic organisationnel/institutionnel	16
II.4. Evaluation des financements mobilisés.....	19
II.5. Analyse des problèmes et identification des priorités	20
II.5.1. Les contraintes du secteur	20
II.5.2. Les enjeux du secteur.....	23
II.5.3. Les défis du secteur	24
III. CADRE D'ORIENTATION STRATEGIQUE	27
III.2. Valeurs et principes directeurs.....	28
III.3. Axes stratégiques, objectifs et programmes	28
III.3.1. Axes stratégiques.....	28
III.3.2. Objectifs et programmes.....	28
IV. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DE LA LPSD	30
IV.1. Dispositif de pilotage de la LPSD	30
IV.2. Dispositif de suivi-évaluation	30
CONCLUSION	31
ANNEXE.....	ii

Tableau 4 : Le processus d'élaboration de la LPSD

Schéma 1 : Organigramme du MCTPEN

SIGLES ET ABBREVIATIONS

4G : 4^{ème} génération

ADIE : Agence de l'Informatique de l'Etat

ADP : Agence de Distribution de Presse

APS : Agence de Presse Sénégalaise

ARTP : Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes

CDEPS : Conseil des Diffuseurs et Editeurs de Presse du Sénégal

CDP : Commission de Protection des Données Personnelles

CMC : Centre Multimédia Communautaire

CNC : Commission Nationale de Cryptologie

CNN : Conseil National du Numérique

CNP : Comité National de Pilotage

CNRA : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel

COFIL : Comité de Pilotage

CORED : Conseil pour l'Observation des Règles d'Ethique et de Déontologie

DirCom : Direction de la Communication

DP : Direction de la Planification

DP : Direction des Postes

DPENP : Direction de la Promotion de l'Economie Numérique et du Partenariat

DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

DT : Direction des Télécommunications

DTIC : Direction des TIC

FAI : Fournisseurs d'Accès Internet

FADP : Fonds d'Appui et de Développement de la Presse

F CFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

Gbit/s : Gigabit par seconde

LPSD : Lettre de Politique Sectorielle de Développement

MCTPEN : Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique

MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

MP : Maison de la Presse

MVNO : Opérateur de Réseau Mobile Virtuel (Mobile Virtual Network Operator)

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONN : Observatoire national du Numérique

PAP : Projet Annuel de Performance

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PSE : Plan Sénégal Emergent

PSSI-ES : Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État du Sénégal

PTA : Plan de Travail Annuel

PTBA : Plan de Travail Budgétisé Annuel

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PTN : Parc des Technologies Numériques

RTS : Société nationale de Radiodiffusion Télévision du Sénégal

SDE : Sénégalaise des Eaux

SENELEC : Société nationale d'Électricité du Sénégal

SENIX : Point d'Echange Internet Sénégalais

SG : Secrétariat Général

SN2025 : Stratégie « Sénégal numérique 2025 »

SNC2022 : Stratégie nationale de cybersécurité 2022

SSPP : Société Sénégalaise de Presse et de Publication « Le Soleil »

SONATEL : Société Nationale des Télécommunications

SYNPICS : Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal

STCC-SSI : Service Technique Central des Chiffres et de la Sécurité des Systèmes d'Information

TDS-SA : Société de Télédiffusion du Sénégal

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TNT : Télévision Numérique Terrestre

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-africaine

UPU : Union Postale Universelle

INTRODUCTION

Au Sénégal, l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE) matérialise le point de départ d'une démarche de mise en cohérence des interventions sectorielles. Cette stratégie constitue le référentiel national de la politique économique et sociale.

Aussi, les nouvelles directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques préconisent-elles l'utilisation d'instruments de programmation pluriannuelle pour la gestion efficace et efficiente des ressources publiques.

Suivant cette dynamique, il a été instruit à tous les départements ministériels d'élaborer, sur la base de leur politique sectorielle, un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et un Projet Annuel de Performance (PAP) conformément à la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances transposant la directive n°6/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 qui institutionnalise le budget-programme.

Le Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique (MCTPEN), à l'instar de tous les autres ministères, doit élaborer une Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) afin d'en faire un levier important sur lequel doit s'adosser le secteur pour relever les nombreux défis qui l'interpellent.

Pour rappel, la LPSD se présente comme la déclinaison des objectifs globaux de développement des différents cadres de référence en objectifs sectoriels dans le moyen et le long terme. Autrement dit, elle définit la contribution du secteur à la réalisation d'objectifs de développement contenus dans ces référentiels.

La LPSD constitue ainsi un outil de décision, de programmation et de suivi/évaluation des actions du Ministère, pour contribuer à relever le niveau de croissance économique, et à satisfaire les besoins des populations.

La stratégie « Sénégal numérique 2025 », dans son diagnostic, avait relevé « *l'absence d'une nouvelle Lettre de Politique sectorielle (LPS) mieux adaptée aux évolutions du secteur* » et a recommandé que le secteur en soit doté.

L'élaboration de la LPSD du département a suivi le plan et la méthodologie proposés par la Direction de la Planification (DP) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP).

Le processus a démarré avec la mise en place d'un comité de pilotage (COPIL) par arrêté ministériel n° 01154/MPT du 25 Août 2016.

Après plusieurs rencontres entre les acteurs et le COPIL, le Ministère a élaboré la présente LPSD arrimée aux objectifs du PSE suivant les axes 1 et 2 : « *Transformation structurelle de l'économie et de la croissance* » et « *Capital humain, protection sociale et développement durable* ».

Le document est ainsi structuré :

1. la présentation du MCTPEN ;
2. le diagnostic du secteur ;
3. les enjeux et les défis du secteur;
4. le cadre stratégique du secteur ;
5. le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la LPSD.

Le diagnostic des sous-secteurs de la Communication, des Postes et de l'Economie numérique a été réalisé selon la méthode Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).

I. PRESENTATION DU SECTEUR

I.1. Missions du MCTPEN

Le réaménagement du Gouvernement du 13 Septembre 2017 a été marqué, entre autres, par la création du Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique (MCTPEN).

Il a pour mission de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de la Communication, des Postes et de l'Economie numérique conformément au décret d'attribution n°2017-1590 du 13 septembre 2017.

Au titre de la Communication

Il est chargé :

- de promouvoir la diffusion d'une information plurielle, responsable et objective en développant une culture journalistique basée sur l'éthique et la déontologie professionnelles ;
- de contribuer à sensibiliser les institutions et les citoyens sur le respect des libertés fondamentales, des libertés de la presse et d'expression ;
- de prévenir la subordination des titres et organes de presse à l'influence ;
- de fixer les conditions d'exercice des activités de publicité, de sondage et de diffusion de la presse écrite et de veiller à l'organisation et à la promotion de la communication institutionnelle publique.

Pour les Postes

- Il est chargé de veiller au développement et au bon fonctionnement du service public de la Poste. Il est responsable du bon acheminement du courrier sur l'ensemble du territoire national et garantit l'accès au service universel à tous.

Concernant l'Economie Numérique

Il est chargé :

- de veiller au développement d'un secteur des télécommunications performant largement accessible à tous les publics et de s'assurer que les moyens de télécommunications couvrent l'ensemble du territoire national ;
- à l'exclusion des missions dévolues à l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes et à l'Agence de l'Informatique de l'Etat, il s'assure de la mise en œuvre d'une politique favorisant la promotion des technologies de l'information et de la communication ;
- d'élaborer les politiques du secteur et de veiller à leur exécution, d'initier tous les projets de textes et de veiller à leur application ;
- de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour le développement d'un environnement numérique ;

- de favoriser l'accès aux réseaux numériques à tous les citoyens, en garantissant un accès à l'Internet haut débit et en assurant le passage de tout le pays dans le numérique audiovisuel ;
- de mettre en œuvre les politiques visant à réduire la fracture numérique ;
- de promouvoir la production des contenus numériques à travers l'amélioration de la diffusion des contenus cinématographiques, audiovisuels, musicaux ainsi que la sécurisation de la diffusion de l'écrit, et la mise en place d'un statut d'hébergement de données ;
- de promouvoir le développement des logiciels ;
- de diversifier les usages et les services numériques tels que l'e-commerce, l'e-administration, l'e-santé, l'e-éducation, etc. ;
- d'accélérer la compétitivité et la croissance des entreprises par le numérique ;
- de dynamiser la recherche et le développement dans les Technologies de l'Information et de la Communication(TIC), en favorisant l'adaptation de l'organisation de l'Etat aux enjeux numériques et en établissant une gouvernance transversale des systèmes d'information de l'Etat et de s'assurer du respect des résolutions et recommandations internationales sur la gouvernance de l'Internet ;
- de favoriser le développement de l'informatique auprès des jeunes et plus généralement dans les secteurs autres que l'Etat ;
- d'élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de cybersécurité.

I.2. Organisation du Ministère

Pour assurer ses missions, le MCPTEN s'appuie sur un dispositif organisationnel comprenant :

1. le Secrétariat général (SG) et les services rattachés ;
2. le Cabinet et les services rattachés ;
3. la Direction de la Communication (DirCom);
4. la Direction des Postes (DP) ;
5. la Direction des Télécommunications (DT) ;
6. la Direction des TIC (DTIC) ;
7. la Direction de la Promotion de l'Economie numérique et du Partenariat (DPENP).

Le département comprend aussi des structures rattachées à savoir :

- (i) la Société Nationale SN La Poste ;
- (ii) la Société Sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) « Le Soleil » ;
- (iii) la Maison de la Presse (MP) ;
- (iv) la Société nationale de Radiodiffusion Télévision du Sénégal (RTS) ;
- (v) l'Agence de Presse Sénégalaise (APS) ;

(vi) la Société de Télédiffusion (TDS-SA) et

(vii) la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL).

II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Dans le cadre du processus de formulation de la politique sectorielle, le diagnostic vise d'abord à analyser toutes les dimensions de l'environnement externe en vue de déterminer les opportunités de développement et les menaces.

Ce diagnostic externe est ensuite mis en relation avec les forces et les faiblesses présentées dans le cadre d'un diagnostic interne.

L'analyse des résultats des deux diagnostics a permis de formuler des options stratégiques qui maximisent le potentiel des forces et des opportunités, corrigent les faiblesses et minimisent l'impact des menaces.

II.1. Délimitation des sous-secteurs et évaluation des politiques passées

II.1.1. Délimitation des sous-secteurs du MCTPEN

Pour mieux appréhender le secteur dans son unité et sa diversité, une cartographie a permis d'identifier un sous-secteur transversal et trois (3) sous-secteurs verticaux composés respectivement de :

Sous-secteurs verticaux :

- Communication;
- Economie numérique;
- Postes.

Sous-secteur transversal :

- **Pilotage, gestion et coordination administrative regroupant :**
 - Infrastructures/Equipements/Ressources humaines/Gestion administrative et financière;
 - planification et le suivi-évaluation du secteur.

II.1.1.1. Sous-secteur de la Communication

Le secteur médiatique sénégalais est caractérisé par une liberté de presse et un pluralisme médiatique garantis par la Constitution et encadrés par la loi n°2017-27 du 13 juillet 2017 portant Code de la Presse. Le Sénégal compte, sur l'ensemble du territoire, environ quatre cents (400) organes d'information : (i) presse écrite ; (ii) presse en ligne et ; (iii) audiovisuelle (radios et télévisions privées et commerciales, radios et télévisions publiques et radios et télévisions communautaires).

Le Ministère s'appuie sur les leviers que lui offrent le numérique et le nouveau cadre juridique (Code de la Presse) pour matérialiser la vision du Chef de l'État déclinée en axes et intitulée : « *le paysage médiatique sénégalais, un pas vers l'émergence* ». Cette vision stratégique consiste à impulser une nouvelle dynamique visant à créer un environnement favorable à l'émergence d'un espace médiatique diversifié soutenu par une industrie audiovisuelle, voire numérique, forte, compétitive et performante, apte à contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois durables.

II.1.1.2. Sous-secteur postal

Au Sénégal, le sous-secteur des postes, constitué du service universel du courrier, des services financiers postaux, et d'une diversité de services postaux à valeur ajoutée, occupe une place importante dans l'économie nationale.

Les activités postales comptent une population active d'environ trois mille (3000) personnes, auxquelles viennent s'ajouter les nombreum2x emplois indirects des secteurs connexes (transports, imprimerie, etc.).

Le sous-secteur des postes est constitué des activités suivantes:

- la poste aux lettres;
- la messagerie comprenant les paquets et les colis;
- les mandats postaux et les transferts d'argent ;
- les services financiers: les chèques postaux, la caisse d'épargne et les services financiers digitaux;
- les autres services postaux à valeur ajoutée développés sur la base des technologies de l'information (gestion des adresses, publipostage, gestion du courrier des grands clients, Internet, échanges de données informatiques, commerce électronique, etc.).

II.1.1.3. Sous-secteur de l'Economie numérique

Le sous-secteur de l'Economie numérique représente l'ensemble des activités de production, de distribution et de consommation des biens et services liées aux activités de transformation digitale des autres secteurs et aux usages du numérique dans les processus industriel, économique et sociétal.

Le gouvernement a très tôt compris le rôle primordial que jouent les télécommunications en particulier et l'économie numérique en général dans le tissu socio-économique sénégalais. En effet, le numérique est une opportunité pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD); il constitue un véritable catalyseur de croissance et créateur d'emplois.

Les acteurs institutionnels chargés de la gestion du sous-secteur sont :

- le Ministère;
- l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ;
- l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) ;

- la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) ;
- la Commission nationale de Cryptologie (CNC).

L'écosystème du numérique est également constitué de quatre (4) opérateurs de télécommunications dont un opérateur de service universel, trois (3) Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), trois (3) Opérateurs de Réseau Mobile Virtuel (ou MVNO), d'entreprises privées principalement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Startups. Ces derniers évoluent dans le développement d'applications, de l'ingénierie et du conseil en général, des organisations professionnelles TIC et des associations de consommateurs.

II.1.1.4. Pilotage, gestion et coordination administrative

Cette composante transversale concerne les études, la planification, le suivi-évaluation, la gestion des ressources (humaines, financières et matérielles) et la coordination.

II.1.2. Evaluation des politiques passées et récentes par sous-secteur

II.1.2.1. Sous-secteur de la Communication

Pour le développement de la Communication, l'Etat du Sénégal a mis en place plusieurs politiques qui visent à assainir le sous-secteur et à favoriser son développement.

Ces réformes ont abouti :

- à l'adoption du code de la presse ;
- à l'augmentation de la subvention aux organes de presse ;
- au passage de l'analogique au numérique pour la télévision ;
- à la création de la Société TDS- SA ;
- à la mise sur satellite de la RTS ;
- à la construction de la Maison de la Presse ;
- à la mise à niveau technologique des médias publics, la création de cyberpresses dans les régions pour soutenir les journalistes et la mise à disposition d'allocations d'études pour le renforcement de capacités des acteurs de la presse.

II.1.2.2. Sous-secteur postal

Les politiques publiques mises en œuvre ces dernières années dans le sous-secteur des postes s'inscrivaient dans le contexte international et national marqué par :

- la nécessité pour le sous-secteur d'être en phase avec les orientations de la Stratégie postale de l'Union Postale Universelle (UPU) ;
- le processus de libéralisation et de privatisation du sous-secteur ;

- l'avènement de l'ère numérique et l'évolution des schémas de consommation.

Parmi les résultats attendus de la mise en œuvre de ces politiques, on peut noter :

- une amélioration de la qualité des services postaux offerts aux populations ;
- une mobilisation du potentiel du sous-secteur au profit des stratégies nationales de développement.

A ce titre, les évolutions suivantes sont notées au cours de l'année 2017 :

- un réseau de distribution plus étendu avec 572 points de contacts ;
- une hausse de 6% de l'activité sur le segment des colis postaux ;
- un chiffre d'affaires de vingt-deux (22) milliards F CFA, avec une hausse de 12% par rapport à l'année précédente ;
- des investissements de l'ordre d'un milliard deux cent millions FCFA avec une progression de 31% ;
- une dynamique concurrentielle soutenue avec la présence de quinze (15) opérateurs privés titulaires de licence.

II.1.2.3. Sous-secteur de l'Economie numérique

La révolution des TIC a contribué à faire émerger à l'échelle planétaire, une nouvelle économie dite numérique qui, aujourd'hui, est au cœur de la croissance et de la compétitivité des Etats et des entreprises.

Les objectifs fixés au cours des cinq (5) dernières années sont liés au renforcement du cadre juridique et institutionnel, et au développement des infrastructures et des usages numériques.

Suite à la libéralisation de ce sous-secteur, les Télécommunications/TIC se sont développées rapidement.

Ainsi, des résultats significatifs ont été obtenus et parmi lesquels :

- l'élaboration et la validation des stratégies SN2025¹ et SNC2022² ;
- la mise en place des institutions de pilotage du sous-secteur et d'un cadre de concertation intégrant toutes les parties prenantes (Conseil national du Numérique) ;
- l'adoption du code des communications électroniques et l'actualisation de la stratégie accès/service universel des Télécommunications ;
- la mise en place d'un plan national haut et très haut débit et d'un point d'échange Internet (SENIX) ;
- le démarrage de la mise en place du Parc des Technologies numériques (PTN) à Diamniadio ;

¹ Sénégal numérique 2025 ou SN2025, document disponible sur www.numerique.gouv.sn

² Stratégie nationale de cybersécurité 2022 ou SNC2022, document disponible sur www.numerique.gouv.sn

- l'entrée de nouveaux acteurs : trois (3) FAI et trois (3) MVNO ;
- la mise en œuvre de l'initiative « Free Roaming » entre les sept (7) pays (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Guinée, Sierra Léone, Togo) ;
- l'octroi de licence 4G aux opérateurs.

Le taux de pénétration de la téléphonie fixe a baissé en passant de 2,19% en mars 2016 à 1,97% en septembre 2018. Par contre celui de la téléphonie mobile s'élève à 107,52%. De même que celui de l'Internet qui a atteint 68,49%³. Le cumul linéaire en fibre optique est passé de 4 500 km en 2015 à 10 972⁴km en 2017.

Sur le plan international, la bande passante de l'Internet est passée de 12,7 Gbit/s en Juillet 2012 à plus de 150 Gbit/s en Juin 2018, grâce aux câbles sous-marins SAT3, Atlantis 2 et ACE, sans oublier les liaisons satellitaires.

Les différents opérateurs ont réussi à couvrir 64% de la superficie terrestre du Sénégal par les infrastructures de télécommunications avec un taux de couverture de la superficie habitée de 82% et 92%⁵ par rapport à la population.

L'indice de Développement des TIC (IDI) place le Sénégal à la 142^{ième} place avec un indice de 2,66 en 2017 contre 2,48 en 2016⁶.

Ces résultats ont permis d'enregistrer des tendances favorables à un meilleur accès aux infrastructures et services numériques, à la lutte contre le gap numérique (49 CMC) et à la promotion de l'usage du numérique (genre, éducation nationale, commerce, santé, etc.).

II.2. Description de la situation dans les domaines couverts par le secteur

II.2.1. Description de la situation des bénéficiaires

II.2.1.1. Sous-secteur de la Communication

L'objectif du sous-secteur consiste à satisfaire les besoins et attentes de toutes les parties prenantes, notamment :

- les entreprises de presse (écrite et en ligne);
- les imprimeurs et les sociétés de distribution de la presse écrite ;
- les éditeurs radios et télévisions: privées et commerciales, publiques et communautaires ;
- les auteurs et producteurs audiovisuels ;
- la Société TDS-SA ;

³ Observatoire ARTP : Septembre 2018

⁴ Revue annuelle conjointe, MCPTEN 2018

⁵ Etude sur l'actualisation du Service Universel, Titan Conseil, 2018.

⁶ Statistiques UIT, 2017

- les Distributeurs (satellite, câble, mobile, IP, etc.) ;
- l'APS ;
- la Maison de la Presse ;
- les organisations associatives ;
- les écoles et centres de formation, les prestataires de services ;
- les citoyens et usagers (lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, internautes, abonnés, etc.).

II.2.1.2. Sous-secteur postal

La finalité du service postal reste la satisfaction des besoins des bénéficiaires qui sont au centre des choix stratégiques. Pour l'Etat, il s'agit de déterminer les stratégies et actions pertinentes susceptibles d'apporter des réponses adéquates à cette exigence. Pour appréhender la situation des bénéficiaires, deux facteurs sont pris en considération à savoir l'accès aux services et produits et le niveau de satisfaction des besoins des usagers.

Les bénéficiaires des services postaux sont :

- le secteur bancaire : utilisation du mailing, du courrier hybride et du publipostage ;
- l'administration publique et les entreprises concessionnaires de services publics (SDE, SENELEC, Opérateurs de télécommunications etc.) : distribution des factures et des bulletins de paie ;
- les PME : communication avec les sénégalais de l'extérieur par envois d'argent, de colis et de documents.

II.2.1.3. Sous-secteur de l'Economie numérique

Les bénéficiaires du sous-secteur sont identifiés à travers deux catégories :

- 1^{ère} catégorie : les secteurs d'applications ;
- 2^{ème} catégorie : les bénéficiaires directs.

La première catégorie est constituée des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre du PSE. Il s'agit notamment de l'Agriculture, du Commerce, de l'Education, de l'Enseignement supérieur, de la Santé et du Service public.

En ce qui concerne la deuxième catégorie d'acteurs, elle est définie à travers l'usage direct des Télécommunications/TIC, notamment les **services financiers numériques**, avec le développement du mobile (E-Banking) qui contribuent à une meilleure inclusion financière des populations.

II.2.2. Description de l'offre

II.2.2.1. Le sous-secteur de la Communication

Le domaine de la communication est marqué par l'existence d'organes de régulation de l'audiovisuel (CNRA) et des télécommunications (ARTP), d'autorégulation (CORED), des organisations professionnelles et syndicales (CDEPS, SYNPICS).

A côté de ces régulateurs et organisations professionnelles, le Sénégal compte aujourd'hui une cinquantaine de publications dont vingt-cinq (25) quotidiens, vingt (20) chaînes de télévisions publiques et privées, environ quatre cents (400) radios privées commerciales et communautaires et plus d'une cinquantaine de sites d'informations en ligne⁷.

Le secteur de la presse est aussi caractérisé par l'existence d'une Maison de la Presse, une structure d'accueil, de travail et d'orientation, destinée aux professionnels de la communication sociale.

Avec le passage de l'audiovisuel de l'analogique au numérique, l'Etat du Sénégal a créé la TDS-SA qui est une Société de Télédiffusion pour une meilleure gestion de la TNT (télévision numérique terrestre).

II.2.2.2. Le sous-secteur postal

La qualité de l'offre disponible est tributaire de plusieurs facteurs dont les politiques et les processus d'offre, les acteurs et les moyens mobilisés, la régulation, etc. La fourniture du service postal universel à l'ensemble de la population sur toute l'étendue du territoire est un facteur de cohésion sociale assuré par l'opérateur public. Cependant, l'introduction des TIC dans les services postaux a entraîné une diversification de l'offre portée par une multitude d'acteurs.

Au Sénégal, le sous-secteur des postes est principalement animé par :

- le Ministère chargé des Postes ;
- le Ministère chargé des Finances ;
- l'Institution de régulation ;
- l'opérateur public en charge du service postal universel, en l'occurrence la société nationale « SN La Poste », opérateur désigné, investie d'une mission de service public qui comprend le service postal universel et les services financiers postaux. Elle détient à cet égard deux (2) filiales, EMS Sénégal exerçant dans le domaine de l'express et Poste-finances qui intervient dans les services financiers ;
- les Quinze (15) opérateurs privés titulaires d'une licence : DHL Express, Bolloré Africa Logistiques, UPS Express, EMS Sénégal, Modela, Coudou SARL, Speedex, Flash Car, Tex Courier, Négoce Express International, GLOBEX, Global SARL, Packing Service, Pan EXPRESS et Car Rapide Prestige.

⁷ Source : Direction de la Communication

A côté de ces acteurs réguliers, il existe un secteur informel composé d'acteurs ne disposant pas de licence et dont les activités menacent les revenus des opérateurs autorisés. Ces opérateurs informels exercent principalement dans les gares routières qui servent de points de contact pour la collecte des produits postaux à l'instar des lettres et des colis.

L'offre est globalement composée des produits et services suivants :

- le publipostage : envois de supports publicitaires par voie postale ;
- le courrier hybride : envoi de correspondances sous forme électronique et/ou sous forme physique ;
- la poste aux lettres : envois de lettres et de toutes correspondances, envois recommandés avec ou sans valeur déclarée;
- les envois contre remboursement ;
- les envois de documents et d'objets ;
- les envois de paquets et de colis postaux. ;
- les mandats postaux : il s'agit de titres émis par le service postal et servant au transfert de fonds entre personnes physiques ou morales et clientes ou usagères ;
- les transferts de fonds : il s'agit des transferts d'argent ;
- la monétique ;
- le courrier express : il s'agit d'envoi de courriers accélérés avec une garantie de délai de livraison ;
- les services financiers comme les services de caisse d'épargne et les chèques postaux.

II.2.2.3. Le sous-secteur de l'Economie numérique

La description de l'offre vise à définir la mission de chaque acteur institutionnel ou opérationnel impliqué dans la gestion du sous-secteur. Il s'agit :

- du MCTPEN, qui a pour mission de conduire la politique de développement du sous-secteur de l'Economie numérique à travers ses directions (DT, DTIC, DPENP) ;
- de l'ARTP qui est une autorité en charge de réguler les secteurs des télécommunications et des Postes;
- de l'ADIE qui est chargée de mettre en œuvre la politique d'informatisation de l'état du Sénégal ;
- de la CDP qui est une autorité administrative indépendante qui veille sur le traitement des données à caractère personnel créée par la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008;

- de la Commission nationale de Cryptologie (CNC) qui est chargée de toutes les questions relatives au développement des moyens ou prestations de cryptologie au Sénégal dont le secrétariat permanent est assuré par le Service Technique Central des Chiffres et de la Sécurité des Systèmes d'Information (STCC-SSI).

II.3. Diagnostic organisationnel/institutionnel

II.3.1. Le sous-secteur de la Communication

Au niveau du cadre institutionnel

Au Sénégal, il y a une institution de régulation dénommée (CNRA) appelée à être remplacée par un nouvel organe de régulation dont la création est prévue par la loi portant Code de la presse et également un organe d'autorégulation dénommé Conseil pour l'Observation des Règles, d'Ethique et de Déontologie (CORED).

Le secteur de la communication est aussi marqué par l'existence :

- de l'APS qui a pour mission la collecte, le traitement et diffusion de l'information.
- de l'ARTP qui assigne les fréquences de radiodiffusion et de télévision ;
- d'une subvention aux organes de presse, appelée « Aide à la presse » qui devra être remplacée, par le Fonds d'Appui et de Développement de la Presse (FADP);
- de cyberpresses dans les régions : il s'agit d'espaces de rencontres et d'échanges devant contribuer à l'amélioration des conditions de travail des journalistes et du traitement de l'information ;
- d'une Maison de la Presse qui est un espace de dialogue et de concertation offrant aux journalistes et aux techniciens de la communication sociale un cadre d'épanouissement et de travail ;
- d'une Agence de Distribution de Presse (ADP) ;
- de la RTS qui est la première chaîne de télévision généraliste publique sénégalaise.

Au niveau du cadre juridique

En vertu des dispositions constitutionnelles qui garantissent notamment la liberté d'expression et le pluralisme médiatique, l'Etat du Sénégal a adopté la loi portant code de la presse pour mieux organiser ce paysage. Cette loi vise entre autres à garantir la liberté de la presse, le libre accès à l'information, la protection du citoyen contre les éventuelles dérives et à adapter la presse au nouveau contexte numérique.

II.3.2. Le sous-secteur postal

Au niveau du cadre législatif et réglementaire

La loi n°2006-01 du 04 janvier 2006 portant Code des Postes et celle n°2011-01 du 24 février 2011 abrogeant et remplaçant la loi n°2001-15 du 27 décembre 2001 portant Code des Télécommunications, modifiée par la loi n°2006-02 du 04 janvier 2006, qui a étendu les missions de l'Agence de Régulation des Télécommunications au sous-secteur des postes, constitue une avancée majeure. Par contre, les textes d'application, décrets, arrêtés ainsi que la Convention de concession n'ont pas été adoptés dans les délais.

Le cadre juridique de 2006 a permis d'élargir le champ d'intervention des opérateurs privés grâce à la transformation des autorisations provisoires en licence d'exploitation du courrier favorisant ainsi l'entrée de nouveaux opérateurs dans le marché.

La mise en place d'un mécanisme de financement adéquat au service postal universel pour sauvegarder le droit à la communication des citoyens n'a pas pu être réalisée du fait de retards notés dans la signature de la convention de concession entre l'Etat et la SN La Poste, ainsi que la mise en place du fonds du service universel postal.

II.3.3. Le sous-secteur de l'Economie numérique

Au niveau de l'environnement juridique

La mise en place d'un environnement incitatif pour le développement du numérique au Sénégal exige le renforcement des cadres juridique et institutionnel et le déploiement d'un dispositif efficace d'appui aux entreprises du secteur. A cet égard, les résultats suivants ont été enregistrés:

- l'adoption du code des communications électroniques en 2018 abrogeant la loi n°2011-01 du 24 février 2011 modifiée par la loi n°2017-13 du 20 janvier 2017;
- l'adoption de la loi n°2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques et ses décrets d'application ;
- l'adoption de la loi n°2008-10 du 25 janvier 2008 portant loi d'orientation sur la Société de l'Information (LOSI) ;
- l'adoption de la loi n°2008-11 du 25 janvier 2008 portant sur la cybercriminalité ;
- l'adoption de la loi n°2008-41 du 20 août 2008 portant sur la Cryptologie et ses décrets d'application ;
- la création de la Commission de protection des données personnelles à travers la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la protection des données à caractère personnel ;
- l'instruction présidentielle n°003/PR du 03 Janvier 2017 relative à la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État du Sénégal (PSSI-ES) ;
- l'instruction générale interministérielle n°54/PM/SGPR/STCC du 06 juillet 1979 sur la Sécurité des Communications ;

- la circulaire n°0288 du 08 avril 2016 relative à la messagerie électronique ;
- la circulaire n°0328 du 12 mai 2016 relative à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ;
- l'élaboration et l'adoption de la Stratégie « Sénégal numérique SN2025 » ;
- la mise en place du comité de Direction du fonds de développement du service universel des télécommunications à travers le décret n°2007-593 du 10 Mai 2007 ;
- le renouvellement de la licence de l'opérateur historique : la SONATEL ;
- la modification du cahier de charges d'un opérateur de télécommunications suite à l'attribution de la licence 4G ;
- la mise en place de plateformes de paiement électronique ;
- la certification d'origine électronique UEMOA avec la phase pilote d'échange électronique de certificat d'origine entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire depuis Octobre 2014 ;
- l'élaboration et la validation de la Stratégie nationale de Cybersécurité SNC2022 ;
- l'intégration du genre dans la gouvernance du secteur.

II.4. Evaluation des financements mobilisés

Tableau 1 : Taux d'exécution du budget du Ministère entre 2014 et 2018

Budget du ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique					
Année	2014	2015	2016	2017	2018
Budget général	10 342 517 860	1 038 754 040	2 850 136 040	3 058 791 020	15 388 696 100
Total engagé budget général	7 725 565 128	579 312 352	1 837 388 330	1 061 713 805	8 924 084 182
Taux d'engagement (%) budget général	74,34%	55,77%	64,47%	34,71%	58%
1. Budget alloué au fonctionnement	1 792 517 860	527 754 040	2 000 136 040	1 808 791 020	8 318 696 100
Montant exécuté Titre 2: Personnel	282 863 860	336 658 040	419 680 040	363 935 020	475 686 100
Montant exécuté Titre 3: Biens et services	326 343 896	137 493 623	140 718 430	58 322 243	109 514 436
Montant exécuté Titre 4: Transferts courants	920 000000	0	975 000000	325 000 000	7 646 777 500
Montant total exécuté	1 529 207 756	474 151 663	1 535 398 470	747 257 263	8 231 978 036
Taux d'exécution (%)	85,31%	89,84%	76,76%	41,31%	98,96%
2. Budget alloué aux investissements	8 550 000 000	511 000 000	850 000 000	1 250 000 000	7 070 000 000
Titre 5: Investissement exécuté par l'Etat	221 357 372	105 160 689	51 989 860	64 456 542	322 106 146
Titre 6: Transferts en capital exécuté	5 975 000 000	0	250 000 000	250 000 000	370 000 000
Montant total exécuté	6 196 357 372	105 160 689	301 989 860	314 456 542	692 106 146
Taux d'exécution (%)	72,47%	20,57%	35,53%	25,16%	9,79%

Source : Sysbudget/MEFP

Le budget évolue en fonction du rattachement ou non de la communication au département. Toutefois, le taux d'engagement est faible depuis 2015 avec une moyenne annuelle de 53,24%. Il en est de même des taux d'exécution des dépenses d'investissements.

Tableau 2 : Evolution des dépenses d'investissement selon le mode de financement entre 2014 et 2018

Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat					
	2014	2015	2016	2017	2018
Investissement global	1 594 875 662	10 387 754 040	3 850 136 040	4 229 391 020	15 388 696 100
Financements intérieurs	90 582 784	511 000 000	350 000 000	750 000 000	570 000 000
% Financements intérieurs	5,64%	4,91%	0,90%	17,73%	3,70%
Financements extérieurs	1 000 000 000	-	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000

Source : Sysbudget/MEFP

Il ressort de ce tableau que les dépenses d'investissements du département sont essentiellement effectuées sur financements intérieurs quant aux dépenses sur financements extérieurs demeurent faibles et concernent essentiellement le PTN.

Avec la phase du PSE, les perspectives de financement extérieur augurent de meilleures perspectives d'investissements dans l'avenir.

II.5. Analyse des problèmes et identification des priorités

II.5.1. Les contraintes du secteur

II.5.1.1. Le sous-secteur de la communication

Le sous-secteur de la communication constitue une priorité en raison de son importance aussi bien dans l'information et la formation du citoyen que dans l'accès aux outils et services de communication modernes. Malgré l'adoption de la loi n°2017-27 du 13 juillet 2017 portant Code de la presse, le secteur de la communication continue d'être confronté à des difficultés:

- la précarité des entreprises du secteur;
- l'insuffisance des infrastructures ; ce qui impacte sur la qualité des services et leur efficacité mais également sur l'accès des populations des zones reculées aux services offerts par les différents secteurs ;
- l'accès aux services est d'autant plus limité qu'il n'existe pas encore une politique nationale d'information et de sensibilisation cohérente et systématique ;
- le manque de formation adaptée pour les acteurs du secteur.

D'autres types de contraintes sont aussi identifiés :

- l'absence de stratégie nationale de développement du secteur de la presse ;
- l'accès parfois difficile de la presse privée aux informations officielles ;
- la nécessité d'apporter des améliorations dans l'attribution des licences de radio et télévision ;
- l'instabilité financière des entreprises de presse publiques et privées;
- la précarité de la situation sociale ou salariale des agents de nombreuses entreprises de presse privée ;
- le non-respect de la Convention collective des journalistes et techniciens des médias ;
- l'absence d'un instrument pour la collecte de données statistiques, la mesure de l'audience, les sondages, l'évaluation de la qualité et de la diversité dans les médias;
- l'absence de réglementation et de régulation adaptées à la publicité ;
- l'absence d'une politique de formation adaptée en vue du renforcement des capacités des acteurs ;
- l'insuffisance des ressources (humaines, matérielles et financières), notamment l'insuffisance du personnel qualifié et bien formé pour la prise en charge de l'information dans un contexte donné ;
- les coûts élevés des prestations des services des médias publics et privés ;
- la vétusté et l'insuffisance des infrastructures et des équipements surtout au niveau décentralisé ;
- la prédominance de sujets politiques (ou de sujets « sensationnels » ou faits divers) sur les sujets économiques, sociaux et éducationnels, etc. ;
- une faible prise en compte du genre dans le contenu des médias⁸.

II.5.1.2. Le sous-secteur postal

Les contraintes majeures du sous-secteur postal sont :

- le système d'adressage national unique inexistant ;
- la faiblesse des investissements ;
- le cadre juridique inadapté ;
- le manque d'adaptation de l'offre de services entraînant la baisse du volume du courrier traditionnel.

⁸ Rapport d'audit genre du MCTPEN, 2018

II.5.1.3. Le sous-secteur de l'Economie numérique

Les contraintes identifiées à ce niveau sont :

- le déficit énergétique ;
- le faible taux d'équipements ;
- le manque de coordination des centres de décision ;
- l'absence de clauses de préférence aux acteurs nationaux ;
- le relief accidenté dans certaines zones ;
- l'adaptation de la formation aux nouveaux métiers ;
- les difficultés d'acquisition foncière pour le génie civil ;
- l'insuffisance du partage d'infrastructures et l'inégale répartition géographique des infrastructures ;
- l'aménagement numérique du territoire non effectif avec une absence d'implication des collectivités territoriales ;
- le manque de coordination dans les investissements ;
- la non fonctionnalité de l'Observatoire national du Numérique ;
- le retard dans les réaménagements spectraux ;
- l'accompagnement de l'innovation dans le secteur ;
- l'éducation des populations au numérique ;
- la cherté du coût d'Internet⁹;
- l'existence d'une fracture numérique de genre¹⁰.

II.5.1.4. Pilotage, gestion et coordination administrative

Les contraintes du sous-secteur transversal sont :

- l'insuffisance d'allocations budgétaires par rapport aux besoins du Ministère ;
- la gouvernance du secteur : existence de plusieurs centres de décision ;
- l'inadaptation de l'organisation du Ministère ;
- l'insuffisance de ressources humaines;

⁹ Tableau de bord sur la fracture numérique de genre du MCTPEN/ISOC, Décembre, 2016

¹⁰Ecart de l'inégalité hommes-femmes avoisine les 30% selon l'étude genre et TIC initiée par le MCTPEN, GEA, en 2016.

- la faible disponibilité de données désagrégées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre¹¹.
- l'insuffisance de compétences en genre dans le département ;
- l'inégalité dans la représentation par sexe aux postes de responsabilité.

II.5.2. Les enjeux du secteur

II.5.2.1. Le sous-secteur de la communication

Les enjeux dans ce domaine se résument comme suit ;

- ✓ la mise en place d'un cadre juridique cohérent et transparent ainsi que l'amélioration de la production de contenus, de programmes et services de qualité ;
- ✓ le renforcement des missions de service public de la presse ;
- ✓ la prise en compte des dimensions genre, jeunes, diaspora, panafricaine dans les contenus médiatiques.

II.5.2.2. Le sous-secteur Postal

Les enjeux que le secteur postal doit relever sont :

- ✓ l'adaptation du cadre juridique ;
- ✓ l'adaptation de l'offre de services aux besoins nouveaux ;
- ✓ l'amélioration de la qualité de service, et le développement des chaînes logistiques efficaces et sûres.

II.5.2.3. Le sous-secteur de l'Economie numérique

Les enjeux liés à l'économie numérique sont :

- ✓ le renforcement d'un écosystème numérique sécurisé, innovant et créateur de richesse ;
- ✓ la réduction des fractures numériques ;
- ✓ le renforcement de la confiance et de la culture numérique.

II.5.2.4. Pilotage, gestion et coordination administrative

Les enjeux majeurs de cette composante transversale sont :

- ✓ la mobilisation des ressources financières, techniques et humaines ;
- ✓ la mise en place d'un système d'informations et de gestion des données;

¹¹Source : MCPTEN, rapport d'audit genre 2018

- ✓ l'accompagnement technique dans la transformation digitale des administrations.

II.5.3. Les défis du secteur

II.5.3.1. Le sous-secteur de la Communication

Les défis du sous-secteur de la communication sont relatifs :

- ✓ au développement d'une industrie de la presse ;
- ✓ à l'organisation et à la connaissance du sous-secteur des médias ;
- ✓ au financement du sous-secteur ;
- ✓ à la création d'emplois ;
- ✓ au maillage du territoire national ;
- ✓ à la diversité du paysage médiatique ;
- ✓ à la transformation numérique de toute la chaîne de valeur du sous-secteur.

II.5.3.2. Le sous-secteur Postal

Les défis que le sous-secteur postal doit relever sont :

- ✓ l'intégration du réseau postal national : partage d'infrastructures, interopérabilité ;
- ✓ la mise en œuvre des recommandations de l'UPU relatives à l'innovation et l'inclusion financière et sociale ;
- ✓ l'actualisation du cahier des charges pour les acteurs du secteur privé.

II.5.3.3. Le sous-secteur de l'Economie numérique

Les défis l'économie numérique sont :

- ✓ le renforcement du cadre juridique et institutionnel ;
- ✓ le renforcement de la gestion des ressources rares : fréquences, dividende numérique, etc. ;
- ✓ le déploiement d'un dispositif efficace d'accompagnement aux entreprises du sous-secteur de l'économie numérique ;
- ✓ le renforcement du leadership du Sénégal en matière de Télécommunications/TIC dans la sous-région ; l'intégration effective du numérique dans les secteurs prioritaires du PSE (administration, agriculture, santé, éducation, enseignement supérieur, commerce) ;
- ✓ le déploiement d'infrastructures modernes avec du haut et du très haut débit ;
- ✓ la mise en place de systèmes d'informations sécurisés ;

- ✓ la mise en œuvre de la stratégie actualisée de développement du service/accès universel des télécommunications ;
- ✓ l'élaboration d'une politique nationale sur le commerce électronique (sécurité, confiance, protections des données etc.) ;
- ✓ la mise en place d'une politique de développement des technologies émergentes (Internet des Objets, BigData, Intelligence artificielle) ;
- ✓ la démocratisation de l'accès des populations aux TIC (cyber accessibilité) ;
- ✓ le renforcement de l'intégration du genre dans les programmes du sous-secteur.

II.5.3.4. Pilotage, gestion et coordination administrative

Les défis majeurs liés à la composante transversale sont :

- ✓ la mobilisation du financement du secteur ;
- ✓ le renforcement du leadership du Ministère dans la gestion de l'économie numérique ;
- ✓ l'appropriation et la promotion de la culture du numérique ;
- ✓ l'adoption du cadre de gouvernance des projets et programmes dans le domaine des Télécommunications/TIC et des Postes ;
- ✓ la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des projets et programmes ;
- ✓ le renforcement des ressources humaines qualifiées dans toutes les structures ;
- ✓ le renforcement de la gouvernance du secteur ;
- ✓ le renforcement de l'intégration du genre dans les programmes du secteur.

II.6. Synthèse du diagnostic du secteur

Tableau 3: FFOM du secteur

FORCES	FAIBLESSES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Présence d'une autorité de régulation 2. Existence d'un vaste réseau postal ; 3. Filialisation effective des services financiers 4. Existence d'un secteur privé dynamique ; 5. Existence d'une stratégie nationale « Sénégal numérique 2025 » ; 6. Fort taux de pénétration du mobile au niveau national ; 7. Existence d'infrastructures de télécommunications modernes et performantes ; 8. Bonne dynamique d'intégration des TIC dans plusieurs secteurs ; 9. Existence d'un fonds de développement du service universel des télécommunications ; 10. Existence d'un opérateur de service universel ; 11. Existence de la stratégie nationale de cybersécurité SNC2022 ; 12. Existence de l'instruction présidentielle n°003/PR du 03 Janvier 2017 relative à la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État du Sénégal (PSSI-ES) 13. Existence de l'Ecole nationale de cybersécurité à vocation régionale(Encvr) ; 14. Mise en place du PTN, 15. Stratégie de service universel actualisée ; 16. Existence du plan national haut/très haut débit ; 17. Existence d'un financement public pour les startups TIC ; 18. Mise en place de l'observatoire national du numérique ; 19. Création du Conseil national du numérique et du COPIL de la SN2025 ; 20. Existence d'un cadre légal et réglementaire (Adoption du code des communications électroniques, code de la presse). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faible diversification de l'offre de produits postaux ; 2. Absence de Plan stratégique de développement des sous-secteurs des postes et de la communication ; 3. Absence d'un cadre juridique du sous-secteur des Postes actualisé 4. Faible dotation en ressources humaines ; 5. Difficultés d'évaluation du SPU ; 6. Insuffisance de partage d'infrastructures ; 7. Absence de contrat de performance pour les entreprises publiques et de convention de concession; 8. Absence d'un système d'adressage unique national (Physique et numérique); 9. Insuffisance de dispositifs d'accompagnement pour la production de contenus numériques locaux ; 10. Faible qualité de conservation des archives ; 11. Insuffisance de l'organisation de la distribution de la presse écrite; 12. Faible taux de pénétration du fixe ; 13. Absence d'une infrastructure nationale de gestion de clefs publiques (PKI) ; 14. Absence de cadre unifié pour la recherche et le développement dans le secteur ; 15. Faiblesse du tissu industriel numérique ; 16. Absence de structure nationale de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques ; 17. Manque de synergie entre les différents acteurs du secteur ; 18. Insuffisance des ressources budgétaires allouées au secteur.

OPPORTUNITES	MENACES
<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement du numérique pour les sous-secteurs postal et de la communication ; 2. Stabilité démocratique et socio-politique ; 3. Mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent 4. Développement du commerce électronique 5. Harmonisation du cadre juridique dans l'espace CEDEAO et UEMOA 6. Adoption des textes et conventions internationaux en matière de cybercriminalité et de protection des données personnelles 7. Existence du programme SMART-Africa 8. Existence de la stratégie nationale d'égalité et d'équité du genre. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Insuffisance de la couverture énergétique et de l'infrastructure routière 2. Cybercriminalité ; 3. Inadéquation formation-emploi ; 4. Concurrence des pays limitrophes ; 5. Instabilité institutionnelle du secteur.

L'analyse de ces différentes offres montre le caractère multidimensionnel du numérique. L'offre finale au bénéficiaire est la résultante de différentes interventions. Aussi, il est nécessaire de travailler à la mise en place de plateformes d'échanges et de partage entre les parties prenantes.

III. CADRE D'ORIENTATION STRATEGIQUE

Le cadre stratégique définit les éléments qui fondent la raison d'être du ministère. Il est centré sur la mission, la vision, et les valeurs sur la période 2019-2023.

III.1. Vision

La vision du secteur découle d'une analyse des différents défis issus du diagnostic :

« Le numérique pour tous et pour tous les usages avec des services innovants dans un écosystème performant »

III.2. Valeurs et principes directeurs

L'exécution de la LPSD est guidée par des valeurs importantes telles que :

- l'éthique, l'intégrité et la responsabilité des acteurs ;
- la bonne gouvernance et la transparence ;
- la solidarité et l'esprit d'équipe ;
- la prééminence des droits des usagers, des normes sociales et de l'environnement ;
- la culture du résultat et le culte de la performance.

Elle devra être sous-tendue par les principes directeurs suivants :

- la responsabilisation du secteur privé ;
- l'intégration du genre dans les politiques de développement du secteur;
- la concertation régulière avec les acteurs, particulièrement le secteur privé et les associations de consommateurs ;
- la prise en compte de la dimension transversale du numérique dans les secteurs productifs.

III.3. Axes stratégiques, objectifs et programmes

Pour la période 2019-2023, la mission du MCPTEN sera traduite par quatre (4) axes stratégiques déclinés en programmes.

III.3.1. Axes stratégiques

- ⇒ Axe stratégique 1 : Encadrement et développement du secteur de la Communication ;
- ⇒ Axe stratégique 2 : Modernisation du secteur postal ;
- ⇒ Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures, des usages et services numériques ;
- ⇒ Axe stratégique 4 : Pilotage, gestion et coordination administrative.

Ces axes stratégiques sont arrimés **au PSE**, précisément **l'axe 1 « Transformation structurelle de l'économie et croissance »** et **l'axe 2 « Capital humain, protection sociale et développement durable »**.

III.3.2. Objectifs et programmes

L'objectif général est d'assurer le développement des services innovants afin de contribuer à la croissance économique nationale.

Pour mieux mettre en œuvre les axes stratégiques et rendre opérationnelle la politique du secteur, des programmes sont identifiés, en corrélation avec les objectifs spécifiques.

III.3.2.1. Objectif spécifique 1 : Développer le sous-secteur de la Communication

Cela se traduira par la mise en œuvre du **Programme 1**, intitulé : **le sous-secteur de la Communication** à travers les actions suivantes :

- ✓ Action 1 (P1.A1) : Promotion des entreprises de presse viables ;
- ✓ Action 2 (P1.A2) : Amélioration du contenu des programmes médiatiques;
- ✓ Action 3 (P1.A3) : Renforcement de la législation et des dispositifs institutionnels favorables à la liberté de la presse et à l'accès à l'information.

III.3.2.2. Objectif spécifique 2 : Moderniser le sous-secteur postal

Cet objectif spécifique va permettre une redynamisation du sous-secteur postal.

Cela va se traduire par la mise en œuvre du **Programme 2**, intitulé : **le sous-secteur postal** qui se décline en trois (3) actions :

- ✓ Action 1 (P2.A1) : Renforcement du cadre juridique;
- ✓ Action 2 (P2.A2) : Développement du service public postal ;
- ✓ Action 3 (P2.A3) : Amélioration de l'offre de services du secteur postal.

III.3.2.3. Objectif spécifique 3 : Développer les infrastructures, les usages et les services numériques

Il se traduira par la mise en œuvre du **Programme 3**, intitulé: **Economie numérique** à travers les actions suivantes :

- ✓ Action 1 (P3.A1) : Mise en place d'un cadre favorable au développement des infrastructures haut et très haut débit ;
- ✓ Action 2 (P3.A2) : Promotion des services et usages numériques;
- ✓ Action 3 (P3.A3) : Renforcement de la sécurité et de la confiance numériques ;

Objectif spécifique 4 : Assurer le pilotage, la gestion et la coordination administrative

L'atteinte de cet objectif spécifique permettra une bonne gestion et coordination au sein du département en vue d'améliorer le pilotage.

Cela se traduira par la mise en œuvre du **Programme 4**, intitulé : **Pilotage, gestion et coordination administrative** à travers les actions suivantes :

- ✓ Action 1 (P4.A1) : Coordination administrative;
- ✓ Action 2 (P4.A2) : Amélioration de la planification, du suivi/évaluation et de la performance ;
- ✓ Action 3 (P4.A3) : Développement des ressources humaines et appui aux services ;
- ✓ Action 4 (P4.A4) : Appui à la mise en œuvre des réformes et politiques du secteur.

IV. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DE LA LPSD

IV.1. Dispositif de pilotage de la LPSD

Le dispositif de pilotage a pour but, entre autres de permettre aux hautes autorités du Département d'avoir une visibilité parfaite de l'état de mise en œuvre de la LPSD et cela à tout moment. Il repose, entre autres, sur les principes de responsabilité et de redevabilité qui sont au cœur de la gestion axée sur les résultats, raison d'être de la réforme communautaire liée au cadre harmonisé de la gestion des finances publiques.

Le dispositif de pilotage est centralisé à travers un Comité national de Pilotage (CNP) présidé par le Ministre qui se réunit deux fois par an.

Le CNP a comme missions :

- de valider les Plans de Travail budgétisés annuels (PTBA) présentés par les Coordonnateurs des Programmes sectoriels ;
- d'entériner les bilans techniques des Programmes sectoriels ;
- d'approuver les bilans financiers des Programmes sectoriels ;
- de donner son avis sur le DPPD proposé par le Ministère avant sa transmission au Ministère chargé des Finances ;
- de donner son avis sur l'arbitrage budgétaire de l'enveloppe financière annuelle allouée au Département par le Ministère chargé des Finances.

IV.2. Dispositif de suivi-évaluation

La CEP, conformément aux missions qui lui sont dévolues, veille à la mise en œuvre de la LPSD et à son opérationnalisation par les services du MCTPEN, à travers les Plans stratégiques de développement (PSD) assortis de Contrats de performances (CP) des Directions.

Le secrétariat du dispositif de suivi-évaluation est assuré par la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) de concert avec les points focaux.

Une évaluation à mi-parcours de la LPSD peut être envisagée, en rapport avec les services techniques du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP).

Les outils opérationnels dédiés tels que le PAP, le RAP, vont accompagner la mise en œuvre du DPPD qui est le document opérationnel de la LPSD.

Les programmes arrêtés ci-dessus sont annuellement documentés dans les différents Projets annuels de performance (PAP) sur toute la période 2019-2023 et les DPPD permettront ainsi de générer les Plans de travail annuel (PTA).

CONCLUSION

Le choix du PSE de considérer la diffusion du numérique dans tous les secteurs d'activités de l'économie nationale, comme un secteur prioritaire, combiné avec la stratégie « Sénégal numérique 2025 », montre l'importance et l'urgence de l'élaboration et la mise en œuvre de la LPSD du secteur.

Le caractère participatif et inclusif de la méthodologie employée pour son élaboration témoignent de la volonté des acteurs et de l'Etat en particulier, de créer un écosystème propice au développement des Postes, de la Communication et des Télécommunications/TIC mais aussi de mettre en place un environnement favorable au développement d'un secteur privé dynamique, performant et innovant, créatrice de richesses et d'emplois.

L'étude diagnostic a permis de noter les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces dans le secteur, de même que les difficultés, les contraintes, et défis à relever.

Le traitement et l'analyse du rapport diagnostic a permis de sortir les priorités du secteur à travers quatre (04) axes stratégiques pour la période 2019-2023.

Pour la mise en œuvre de la LPSD, le secteur privé et les PTF seront beaucoup sollicités ainsi que les membres du Comité de pilotage, par le MCTPEN qui compte faire une gouvernance inclusive et participative.

L'appui du MEFP sera aussi attendu pour un bon suivi-évaluation des actions de la LPSD, ainsi que les services compétents du département.

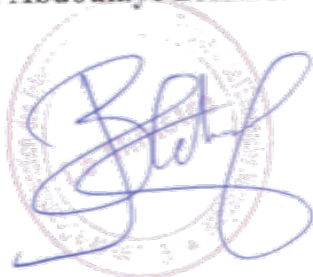
Fait à Dakar le

06/03/19.

**Le Ministre de la Communication, des
Télécommunications, des Postes et de
de l'Economie numérique**

**Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan**

M. Abdoulaye BALDE



M. Amadou BA



**Le Ministre de l'Economie
des Finances et du Plan**
Amadou BA

ANNEXE

Tableau 4 : Le processus d'élaboration de la LPSD

DATE	ACTIVITES
25 Août 2016	Mise en place du Comité de Pilotage de la LPSD
22 Décembre 2016	Atelier de lancement réunissant toutes les structures du département, les acteurs concernés et les partenaires du développement
1- 3 Février 2017	Atelier/retraite technique de finalisation du pré-rapport diagnostic
4-6-Mai 2017	Atelier/retraite de validation du rapport diagnostic et d'élaboration des orientations stratégiques de la LPSD
Mai 2018	Reprise des travaux de la LPSD
12-14 Décembre 2018	Atelier/retraite de finalisation et validation du Draft de la LPSD-
26 Décembre 2018	Réunion du Comité de technique pour la validation technique de la LPSD
8 Janvier 2019	Réunion du Comité de pilotage pour la validation technique de la LPSD
31 Janvier 2019	Atelier de validation politique de la LPSD

Schéma 1 : Organigramme du MCTPEN

